

« On est au taquet »

CYRIL EST EN COLÈRE. « L'Etat nous demande d'accueillir des personnes en situation d'urgence mais ne nous donne pas d'argent ! Les demandeurs d'asile, les femmes battues, les SDF, tous en pâtissent. C'est grave ! »

Educateur à l'ARS, rue Gilbert à Nancy, Cyril manifestait hier à 14h place Stanislas, avec ses collègues et 150 travailleurs sociaux et salariés de foyers du Grand-Sauvoy et Regain 54, à l'appel des syndicats, de partis politiques, de la Ligue des droits de l'Homme et de REST. Tous réunis sous la banderole jaune « Hébergement d'urgence, usagers en danger, salariés en colère ». Tous furieux.

« Le député UMP râle après son ministre UMP ! »

« On nous avait promis 55.000 € par an et par association. On a reçu 22.000€ l'année

dernière et pour 2010, on a eu que 3.500€ ! », s'agace Bernard du Grand-Sauvoy. « On ne peut pas remplir notre mission d'Etat. »

Jean-François, du centre d'accueil d'urgence de Lunéville, s'inquiète lui aussi des conditions de travail qui se dégradent depuis un an. « Il y a de plus en plus de personnes en situation d'urgence. Sans budget, on n'y arrive pas. On est au taquet ». L'éducateur sort alors, en riant jaune, une copie de la lettre de Laurent Hénart envoyée le 27 septembre au ministre pour l'Interpeller sur l'Etat d'urgence des structures d'accueil du département. « Regardez, le député UMP râle après son ministre UMP ! » Pour l'instant, pas de réponse.

Les manifestants espèrent maintenant beaucoup de leur rendez-vous, lundi, à la préfecture...

Corinne BARET-IDAITE



■ Plus de 150 manifestants.

Photo Dominique CHARTON

Le médico-social en colère

LES TROIS MILLE salariés du secteur médico-social de Meurthe-et-Moselle ne veulent pas faire les frais de la refonte des deux conventions collectives qui régissent leurs différentes professions, les CCN 66 et 51.

Hier, comme partout en France, éducateurs, aides soignantes, personnels du médico-social, organisaient une journée d'action, pendant que se tenait à Nantes le Congrès national de leur organisme patronal, la Fehap, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne.

Les membres d'une inter-syndicale CGT, CFDT, SUD, FO ont fait signé une pétition aux passants, place Driant, tandis que 150 salariés de l'Office d'hygiène sociale procédaient à un débrayage, à Flavigny.

Le secteur médico-social de Meurthe-et-Moselle comprend les 1.400 employés de l'office d'hygiène sociale (OHS), dont 600 travaillent dans les différents centres de Flavigny, ainsi que les 1.200 salariés des établissements de l'AEIM, Adultes et enfants inadaptés mentaux. Sans oublier les personnels des maisons de retraite du secteur privé non lucratif.

Les salariés de l'AEIM, organisme sous statut associatif, sont régis par la conven-



■ Signature d'une pétition, hier, place Driant.

Photo D. CHARTON

tion collective 66, dont les négociations sur la refonte sont en cours depuis plus d'un an. La convention 51 régit quant à elle les employés de l'OHS et des maisons de retraite. Cette convention est sur le point d'être remaniée elle aussi, ce qui provoque l'inquiétude des employés. Les organismes patronaux ont, en effet, l'intention de fondre les deux conventions.

« Nous ne sommes pas opposés à la création d'une convention collective unique. Ça serait effectivement plus logique, puisque nous faisons les mêmes métiers. Mais nous refusons le nivellement par le bas envisagé par les organismes patronaux », explique Patrick Pierson, délégué CGT à

l'OHS de Flavigny.

Actuellement, un éducateur sous convention 66 gagne 150 € de moins, en début de carrière, que le même éducateur sous convention 51. Avec une situation qui s'inverse en fin de carrière ! Les salariés sous convention 51 ont trois jours de carence en cas d'arrêt maladie, alors que ceux de la 66 sont payés. Les exemples de différences de traitements sont nombreux...

« Nous demandons à nos employeurs une convention de haut niveau ! Et pas quelque chose au ras des pâquerettes », dénoncent les manifestants, qui assurent « vouloir garder les avantages de tout le monde ».

Philippe MERCIER
phmercier@voila.fr

ER-08/10/10